

En second lieu: le Gouvernement a-t-il étudié la question de savoir si on peut mettre des bornes à la loquacité du commissaire en chef touchant les questions politiques?

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (premier ministre): J'ai vu des rapports du discours donné par le commissaire en chef, mais je n'avais pas vu cette déclaration à laquelle l'honorable député fait allusion. Le commissaire en chef ou tout autre commissaire de la commission des chemins de fer n'est pas fonctionnaire du Gouvernement. La seule autorité que nous puissions lui imposer vient du Parlement et se trouve dans la loi des chemins de fer.

L'hon. M. FIELDING: Est-ce que ce commissaire n'a pas le rang et le statut d'un juge? Dans ce cas, avons-nous ou non le droit de discuter ses actes ici?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai pas l'intention de les discuter. Si la question est soulevée, ce sera à l'Orateur d'interpréter le règlement.

#### ARBITRAGE DU GRAND-TRONC

M. CAHILL: Etant donné que l'arbitrage du Grand-Tronc a été suspendu entre la compagnie et le Gouvernement, le Gouvernement se trouve-t-il dégagé de ses obligations inhérentes à l'arrangement?

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (premier ministre): J'ai déjà répondu à semblables questions et c'est mon devoir de répondre à celle-ci. Tout d'abord, je ne crois pas qu'elle puisse se poser avant la lecture de l'ordre du jour et, en second lieu, il est impossible d'émettre une opinion légitime au point où en est cette affaire.

#### L'EMPRUNT ROUMAIN

M. JACOBS: Le 1er du mois, j'ai demandé au Gouvernement si l'intérêt sur l'emprunt roumain avait été payé et on m'a répondu qu'on irait aux renseignements pour renseigner la Chambre plus tard. Est-ce que le ministre des Finances a reçu des informations à ce sujet?

L'hon. sir HENRY DRAYTON (ministre des Finances): Réponse a été déjà donnée à cette question, soit à l'honorable député soit à un autre. L'intérêt n'a pas encore été payé.

#### ADOPTION D'UN PROJET DE RÉOLUTION CONCERNANT LE CHEMIN DE FER DE SAINT-JEAN (N.-B.) À QUÉBEC

L'hon. J. D. REID (ministre des Chemins de fer) propose que la Chambre se

[M. Mowat.]

forme en comité général pour la discussion d'un projet de résolution ainsi conçu:

Que les dispositions du chapitre trente-et-un des Statuts de 1919, touchant la prorogation du délai pour l'achèvement du chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, entre Centreville, comté de Carleton, et Andover, de Victoria, soient modifiées par la substitution du 31 décembre 1923, au 31 décembre 1921.

L'hon. MACKENZIE KING: Pourquoi ce projet de loi est-il nécessaire?

L'hon. M. REID: Je présente le projet de loi qui doit être basé sur cette résolution, à la demande du premier ministre du Nouveau-Brunswick. Le chemin de fer de Saint-Jean à Québec est réellement une ligne provinciale, mais il n'a pas encore été achevé. On a construit deux embranchements qui se raccordent à ce réseau — l'un de 120 milles et l'autre de 45 milles — entre Andover et Centreville. Le gouvernement provincial a retardé la construction par suite de la guerre et à cause des conditions financières. Le bill actuel prolonge de deux ans le délai pour la construction de cette partie du réseau dont il est question dans la résolution. J'ai présenté un bill il y a deux ans pour accorder une prolongation de 1919 à 1921; on propose aujourd'hui d'accorder une autre prolongation de 1921 à 1923.

M. SINCLAIR (Guysborough): Le Gouvernement doit-il prendre à sa charge ce chemin de fer?

L'hon. M. REID: Non. L'entente avec le gouvernement provincial dit que le gouvernement fédéral exploitera le réseau à tant pour cent.

M. SINCLAIR (Guysborough): Les lignes exploitées sont-elles avantageuses au gouvernement fédéral?

L'hon. M. REID: Non. Pendant les douze mois terminés le 31 décembre 1920, les recettes brutes ont été de \$218,127.53, tandis que les dépenses d'exploitation ont atteint \$564,143.03, laissant un déficit d'exploitation de \$346,015.49. Cela ne comprend pas les quarante pour cent de recettes brutes s'élevant à \$87,251, payables comme loyer.

M. SINCLAIR (Guysborough): Le ministre s'attend-il à ce que l'exploitation de la ligne qu'il projette maintenant aura un résultat semblable?

L'hon. M. REID: Nous ne construisons pas la ligne. Si elle est construite, elle le sera par le gouvernement provincial.